

Compte-rendu du Comité technique local du 19 avril 2017

Les organisations syndicales ayant boycotté le CTL du 6 avril, cette seconde convocation reprend l'ordre du jour initial. En préambule, les OS ont lu une déclaration liminaire commune (ci-jointe) afin d'expliquer les motifs du boycott de la réunion du 6 avril.

Toutes les organisations syndicales ont demandé que le point de l'ordre du jour relatif à l'intégration du site de Saint-Calais dans la RAN (Résidences d'affectation nationale) du Mans soit soumise aux votes des représentants du personnel. En effet ce point de l'ordre du jour n'est évoqué que pour « information ». La direction n'a pas souhaité soumettre au vote cette modification, trois OS ont quitté la séance, nous avons fait le choix malgré le refus de la direction de soumettre au vote ce point particulier, de siéger et d'acter nos positions quant au sujet du redécoupage des RAN (voir ci-après le § traitant ce sujet).

1) Campagne IR (pour information) :

Dans notre précédent compte-rendu du CTL du 13 mars, nous écrivions :

« La campagne de déclaration d'impôts sur le revenu va bientôt démarrer et les avis comporteront les taux de prélèvement à la source.

Concernant la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et l'impact attendu quant aux impôts locaux, les sujets d'inquiétudes sont multiples... La campagne s'annonce sportive ! »

À n'en pas douter elle le sera !



Pas moins de 600 personnes se sont déjà présentées sur le seul site du Mans pour le renseignement sur la déclaration d'impôt sur le revenu.

L'obligation de déclarer en ligne pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse 28 000 € (**dématérialisation quand tu nous tiens !**) a conduit à installer 4 postes informatiques sur le site du Mans pour effectuer sur place cette formalité (1 poste dédié sur les 3 autres CDFP Mamers, Saint-Calais et La Flèche).

Pour aider nos concitoyens qui ne seraient pas très à l'aise quant aux démarches en ligne, 6 emplois civiques ont été mobilisés (personnes jeunes présumées rompues à l'utilisation et la parfaite maîtrise des objets connectés...).

C'est surtout très intéressant car rémunéré à 573 € par mois pour 30 heures de travail par semaine (L'exploitation de la précarité des jeunes par un établissement public n'est pas l'exemple à suivre...). **« C'est le début de l'Ubérisation des services publics ».**

Sinon, pas de modifications transcendantes par rapport à l'année passée : mêmes horaires d'ouverture que l'année dernière et mobilisation de tout l'effectif disponible (agents d'accueil, volontaires, renfort des agents du PCR...).

La grande nouveauté c'est bien sûr le PAS (prélèvement à la source) que notre organisation avait jugé parfaitement inutile puisque l'impôt sur le revenu était recouvré de façon amiable à plus de 98 % et recouvré à plus de 99 %, 1 an après.

On prend le risque de fragiliser le recouvrement d'un impôt essentiel en le confiant aux employeurs des salariés. Les agents des SIE savent que tous les redevables professionnels ne reversent pas toute la TVA à l'État.

On complexifie à souhait nos méthodes de travail alors que nous maîtrisons parfaitement cette mission.

Au lieu de cela, l'argent de l'État sera dans des entreprises privées avec toutes les incertitudes que cela comporte. **Notre gouvernement a rétabli la ferme générale !**

Pour les agents mobilisés pour la campagne IR, c'est inmanquablement des sources de complications, expliquer que le PAS est un monde merveilleux pour le contribuable (cf la campagne de propagande en cours du gouvernement) et le mot magique **« la contemporanéité du prélèvement de l'impôt ! » Formidable !**

Parmi les nouvelles joyusetés, il faudra réclamer les RIB aux étourdis (cela ne manque pas de piquant, puisque sur le site national, il est indiqué sur la page d'accueil, en rouge s'il vous plaît ! Que notre administration **ne demande jamais de coordonnées bancaires par courriel** afin d'alerter sur le hameçonnage !) On est dans le burlesque !



On se demande si tout le monde travaille dans la même administration ! On peut comprendre la perplexité et le désappointement légitimes des contribuables...

On pourrait signaler aussi la course sans fin de la fiabilisation des états civils...

Comme on vous le disait, la campagne IR 2017 sera sportive !

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

2) Evolution des périmètres des RAN (pour information) :

Il faut combiner deux positions pas toujours complémentaires, la direction (après la fermeture de toutes les trésoreries en milieu rural rattachées à la RAN de Saint-Calais) souhaite un « *rééquilibrage* » et donc l'inclure dans une nouvelle RAN élargie.

Les OS quant à elles (= les emmerdeurs...), ont posé la position de principe de garantir l'intérêt des agents en fonction des options retenues.

Nous ne le répéterons jamais assez, il n'y a pas de République sans services publics et il n'y a pas de services publics sans emplois publics.

Les fermetures des sites ruraux ou péri-urbains se traduisent toujours par un recul de la République, de l'égalité de droit... et de reculs sociaux pour les agents qui sont obligés de quitter les implantations rayées de la carte.

Nous avons indiqué à la direction locale qu'elle était le bon élève de la DG et qu'elle appliquait parfaitement la note nationale quant à la restructuration des RAN souhaitée en haut lieu.

Quant à l'intérêt des agents ? Des administrés ? Plus largement de notre société ?

« Le monde évolue... »

Si on nous avait demandé de voter sur ce sujet, celui-ci aurait été négatif. Une autre organisation a longuement épilogué sur la création des RAN après la fusion de la DGCP et de la DGI, ces RAN n'existaient pas dans la DGCP avant fusion et l'OS en cause semblait le regretter. Pour ceux qui l'ont oublié, les RAN n'existaient pas non plus dans l'ex-DGI où l'affectation se faisait à la résidence et à la structure ce qui limitait grandement le pouvoir du directeur et offrait plus de garanties individuelles à l'agent muté (classé selon l'ancienneté administrative ce qui garantit aussi un peu de transparence...)

C'est la fusion de deux systèmes différents avec des implantations géographiques plus nombreuses à la DGCP qui a conduit à ce *gentleman agreement* !

Mais delà à regretter un système où l'affectation était du seul ressort du directeur départemental au motif que c'était plus simple ! Dans ce cas supprimons toutes les RAN !

Nous joignons au compte-rendu les cartes détaillant les options retenues par la direction qui seront soumises à la DG qui choisira en dernier ressort. Une mise en place prévue pour 2018 afin de permettre aux agents de déposer (le cas échéant) des demandes d'affectations nationales en connaissance de cause en cas de changement de RAN (sans démarche de l'agent, le basculement se fera automatiquement).

3) Bilan de formation professionnelle (pour information) :

La formation en Sarthe c'est 2 037,90 jours de formation, soit 3,08 jours par agent en moyenne.

528 agents de tout grade ont bénéficié d'une formation en 2016, cela représente 79,76 % des effectifs de la Sarthe.

Au-delà de ces chiffres, FO-DGFIP a profité de la présentation de ce bilan pour exprimer ses positions sur le sujet.

Tout d'abord, nous avons indiqué que notre excellente image, celle de la DGFIP, à l'extérieur en termes de compétences, d'efficacité, de prestige dont jouit encore notre administration dépendait pour une grande part de nos écoles, de nos instituts de formation et de toute la formation professionnelle dispensée qu'elle soit initiale ou en cours de carrière.

Nous avons rappelé que **la formation professionnelle doit s'adresser à tous.**

Nous prenons acte qu'une fois encore et c'est tant mieux, la très large majorité des agents a bénéficié d'une formation en 2016.

Nous dénonçons cependant qu'il perdure encore quelques chefs de service (heureusement très minoritaires) qui refusent une action de formation pour les agents de leur service. Cela n'a pas de justification et ne devrait plus se rencontrer, on peut s'interroger quant à la légitimité de ses personnes à occuper des postes de commandement ? Rappelons que les économistes parlent de détournement de production.

Parmi nos positions et revendications, nous avons notamment rappelé :

- Pour la formation initiale, nous revendiquons la reconnaissance d'un diplôme de sortie de l'ENFIP équivalent à MASTER 2 pour la catégorie A, équivalent à BAC + 2 pour la catégorie B et équivalent BAC pour la catégorie C ;
- Pour la formation continue, nous souhaitons que la *e-formation* ne doit être qu'un complément de la formation en présentiel qui doit rester l'essentiel de notre formation et dont le taux d'absentéisme est 7 x moindre (2,90 % sur 1 034 contre 21,61 % sur 745) ;
- Pour les agents encadrant un apprenti ou un autre agent, la fonction de tuteur ou de maître de stage doit être définie et convenablement valorisée y compris financièrement.

4) Point sur le déploiement du centre de contact (pour information) :

Pas d'informations nouvelles, la DG est maître d'œuvre pour les travaux immobiliers. Notre délégation en CHS-CT suit de très près ce chantier. Il nous a été indiqué que la DG maître d'œuvre, ne s'intéressait qu'à la mise en place de ce service et de l'intérieur des espaces de travail. La gestion externe du bâtiment étant à la charge de notre DDFiP. Nous avons rappelé que pour un **projet important**, il n'est pas normal que la DG ne traite pas l'ensemble des problématiques, immeuble et espaces de travail. Cela nous semble l'application du bon sens afin d'éviter erreurs ou difficultés quant à l'ergonomie des postes de travail par exemple lorsque ce chantier sera achevé.

Donc à suivre (inquiétude de notre part quant au calendrier finalement très court et peut-être demeure un risque de manque de crédit pour aller jusqu'au bout ?)

5) Questions diverses :

- La direction va mettre en place une nouvelle organisation quant à l'affranchissement du courrier suite au départ à la retraite de l'agent chargé de cette mission sur le site du 33 avenue du général de Gaulle au Mans. Pour les agents de ce site, pas de changements importants, en revanche les agents du BIL trieront désormais l'intégralité du courrier sur le site de la place des comtes de Maine... pour ensuite l'amener aux différents services du Mans. Selon la direction, le volume du courrier « papier » baissant fortement, la charge de travail supplémentaire sera négligeable. **Nous admirons l'indéfectible optimisme de la direction quand il s'agit de faire face aux départs à la retraite non remplacés !**
- Le déménagement de la trésorerie de la Ferté-Bernard. L'appel d'offre pour sélectionner les entreprises est lancé. La direction nous informe qu'elle a eu de nombreux échanges avec l'Éducation nationale quant aux aménagements des nouveaux locaux qui seront partagés avec les agents de la Trésorerie. Elle dit être à l'écoute des agents, souhaitons la meilleure réussite à ce projet qui devrait aboutir à la fin de cette année ;
- S'agissant des SPF (Services de la publicité foncière), la direction souhaite mettre en place un dispositif de caisse sans numéraire (Les SPF encaissent chaque année environ

1 000 € en argent liquide). Désormais l'usager devra payer par CB ou chèques, sinon on l'invitera à aller payer en numéraire à une autre caisse d'un autre site (vu l'éloignement de la rue Jean-Nicot, ça sera effectivement très persuasif !); Les agents du SPF disposent du Parcours d'Assistance Rénovée (PAR) depuis mars 2017. Ce dispositif annule et remplace l'assistance informatique par téléphone. IDEM pour le pôle pilotage ressources de la direction mais à partir d'avril (généralisation prévue à terme).

- Est évoqué l'expérimentation relative à l'accès au fichier immobilier dont vont bénéficier les notaires (il y a actuellement 7 départements expérimentateurs). Probablement dès fin juillet 2017, 7 à 8 études notariales devraient bénéficier de cet accès pour commencer et extension pour février 2018 avec un objectif de généralisation pour 2020. FO-DGFIP est opposé à toute externalisation de nos missions, n'en doutons pas, des suppressions d'emplois sont toutes trouvées par la DG ! Et encore le service public qui recule... On imagine que les tarifs des notaires ne seront pas alignés sur ceux actuellement pratiqués ! Bienvenue dans le monde merveilleux de la concurrence libre et non faussée... On pourrait dire aussi « *privatiser les profits, socialiser les pertes* ». Au passage le directeur nous informe de la possible obligation de déposer l'intégralité des formalités par tele@cte...
- Nous le savions déjà la direction ne remplacera plus les gardiens concierges pour des périodes courtes. La direction préfère mobiliser ses moyens budgétaires à l'embauche de vacataires ou d'auxiliaires affectés à des tâches administratives. Visiblement, la charge de travail des gardiens concierges, l'entretien des espaces verts, la surveillance des locaux, les petites réparations au quotidien... C'est peanuts ! On pourrait répondre « *nuts* ». Nous avons dit que nous ne serons jamais d'accord avec ça. Si des économies sont faites sur le poste *crédits auxiliaires*, des dépenses supplémentaires sont programmées pour déplacer la commande de l'alarme, la modification de la grille d'entrée... **Mais ce n'est pas le même budget ! OUAIS ? on savait pas...** (encore le registre : défaite du bon sens).
- Dernier point, la dématérialisation de nos bulletins de paie, vous retrouverez tous les détails dans ULYSSE... **Économies, économies !**

Vos représentants **F.O.**-DGFIP :

- Michel DUSONG, titulaire, PCE Mamers, tél : 02 43 31 45 09
- Jean-Yves PERDRIAU, titulaire en remplacement de Angélique DESPONT excusée, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86



- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>